

Auch, le 10 avril 2015

Madame, Monsieur,

Le territoire Arrats-Gimone bénéficie d'un programme agro-environnemental et climatique en 2015, mis en œuvre dans le cadre du programme régional européen, pour répondre aux enjeux de préservation des zones humides.

A ce titre, les exploitants peuvent souscrire des mesures agri-environnementales et climatiques (MAEC), ou les renouveler, sur les parcelles et milieux concernés pour une durée de 5 ans.

Les opérations possibles sont :

- ✓ Gestion extensive des prairies humides et inondables
- ✓ Conversion des terres arables en herbages extensifs ou gels
- ✓ Entretien des haies
- ✓ Entretien des fossés
- ✓ Restauration et entretien des mares
- ✓ Maintien des systèmes herbagers et pastoraux

Ces mesures sont à souscrire via le dossier PAC, donc avant le 9 juin 2015. Elles s'accompagneront d'un diagnostic dans le cadre de la Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides (CAT ZH).

En tant qu'animateur du programme agri-environnemental, nous vous proposons une réunion d'information pour vous présenter le détail des mesures et la marche à suivre pour le diagnostic et l'intégration dans le dossier PAC :

LE MERCREDI 22 AVRIL
A 10H00 A LA MAIRIE DE GIMONT (SALLE DU PARKING)
ET
A 14H30 A LA MAIRIE DE MAUVEZIN (SALLE DU CONSEIL)

En l'attente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments dévoués.

Par délégation du président Marc DIDIER,

Le Directeur,



Yves BARBASTE